

PRODUCT LABEL PROFILE
PULMOTIL PREMIX – 10KG

ELANCO™

AF0472

Prémélange Pulmotil™
tilmicosine
POUR USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT
ANTIBIOTIQUE

Poids net 10 kg
DIN 02240124

PRÉMÉLANGE

**POUR USAGE EXCLUSIF DANS LES ALIMENTS POUR PORCS, BOVINS EN PARC
D'ENGRAISSEMENT ET LAPINS**

INDICATIONS :

1. Pour aider à réduire la gravité de la maladie respiratoire du porc (MRP) associée à *Actinobacillus pleuropneumoniae* et à *Pasteurella multocida* lorsqu'il est administré aux porcs environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie¹.
2. Pour aider à réduire la gravité de la polysérosite et de l'arthrite porcines associées à *Haemophilus parasuis* (Maladie de Glasser) lorsqu'il est administré aux porcs environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie¹.
3. Pour réduire la morbidité de la maladie respiratoire bovine (MRB) associée à *Mannheimia haemolytica*, à *Pasteurella multocida* et/ou à *Histophilus somni* dans les groupes de bovins de boucherie en parc d'engraissement qui présentent des cas de MRB².
4. Pour réduire la gravité de la maladie respiratoire du lapin associée à *Pasteurella multocida*.

Remarque : Pour promouvoir l'usage judicieux du produit et limiter l'apparition d'une résistance aux antimicrobiens, utilisez le Prémélange Pulmotil seulement dans les cas suivants :

1. Chez les porcs lorsque les facteurs associés à une éclosion de MRP ou de Maladie de Glasser (tels que l'état de santé du troupeau, la population de porcs cible, la régie du troupeau et les facteurs environnementaux, etc.) ont été soigneusement évalués.
2. Pour bovins de boucherie en parc d'engraissement seulement si :
 - 1) une MRB clinique a été diagnostiquée chez au moins 10 % des animaux du groupe traité, ET
 - 2) le traitement est amorcé dans les 45 jours suivant l'arrivée au parc d'engraissement, ET
 - 3) la médication est limitée à une seule période de 14 jours consécutifs de traitement.

IMPORTANT :

Doit être soigneusement mêlé aux aliments avant usage.

PRODUCT LABEL PROFILE
PULMOTIL PREMIX – 10KG

INGRÉDIENT ACTIF :

tilmicosine (sous forme de phosphate de tilmicosine).....200 g par kilogramme

MODE DE PRÉPARATION :

Indication 1 :

Incorporer soigneusement 1,0 kg de Prémélange Pulmotil à 999 kg d'aliment pour porc non médicamenteux (fournit 200 g d'activité tilmicosine par tonne d'aliment complet).

Indication 2 :

Incorporer soigneusement 2,0 kg de Prémélange Pulmotil à 998 kg d'aliment pour porc non médicamenteux (fournit 400 g d'activité tilmicosine par tonne d'aliment complet).

Indication 3 :

Incorporer le Prémélange Pulmotil à un mélange intermédiaire (prémélange ou supplément) avant de l'ajouter à l'aliment complet [la ration totale mélangée (RTM)], de façon à fournir 12,5 mg de tilmicosine par kilogramme de poids corporel. Utiliser la méthode de calcul décrite ci-dessous pour déterminer la concentration de tilmicosine à inclure dans l'aliment complet et dans le mélange intermédiaire.

- 1) Calculer la quantité (mg) d'activité de tilmicosine requise par animal par jour.
 - poids corporel (kg) X 12,5 mg/kg de poids corporel
- 2) Calculer la matière sèche ingérée (MSI) en kg par animal par jour.
 - poids corporel (kg) X MSI estimée en pourcentage du poids corporel
- 3) Calculer la concentration (mg/kg) dans l'aliment complet (RTM).
 - quantité (mg) de tilmicosine requise par animal par jour divisée par la MSI (kg)
- 4) Calculer la concentration de tilmicosine dans le mélange intermédiaire (mg/kg = g/tonne).
 - concentration dans l'aliment complet (mg/kg) divisée par le taux d'inclusion projeté voulu du mélange intermédiaire dans l'aliment complet.
- 5) Calculer la quantité de Prémélange Pulmotil (kg) à ajouter par tonne (1 000 kg) de mélange intermédiaire.
 - concentration de tilmicosine (g/tonne) dans le mélange intermédiaire divisée par la concentration de Prémélange Pulmotil (200 g de tilmicosine par kg).

Voici un exemple: Le poids corporel est 300 kg; la quantité de matière sèche ingérée correspond à 2 % du poids corporel; le prémélange intermédiaire ou supplément doit être incorporé dans l'aliment complet à raison de 4 % de la matière sèche.

- 1) $300 \text{ kg} \times 12,5 \text{ mg/kg} = 3750 \text{ mg}$ de tilmicosine par animal par jour
- 2) $300 \text{ kg} \times 2 \%$ (ou $300 \times 0,02$) = 6 kg de matière sèche ingérée par animal par jour
- 3) 3750 mg de tilmicosine par animal par jour divisés par 6 kg de MSI = 625 mg de tilmicosine/kg de MSI
- 4) 625 mg/kg divisés par 4 % d'inclusion (ou 625 mg/kg divisés par 0,04) = 15 625 mg/kg = 15 625 g/tonne de tilmicosine dans le mélange intermédiaire
- 5) 15 625 g/tonne de tilmicosine dans le mélange intermédiaire divisé par 200 g de tilmicosine par kilogramme de Prémélange Pulmotil = 78,125 kg/tonne

Indication 4 :

PRODUCT LABEL PROFILE
PULMOTIL PREMIX – 10KG

Incorporer le Prémélange Pulmotil à un mélange intermédiaire (prémélange ou supplément) avant de l'ajouter à l'aliment complet [la ration totale mélangée (RTM)], de façon à fournir 12,5 mg de tilmicosine par kilogramme de poids corporel, soit l'équivalent de 200 ppm dans l'aliment, pendant 7 jours. Pour ce faire, incorporer 1 kg de Prémélange Pulmotil par tonne d'aliment.

MODE D'ALIMENTATION :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

Indication 1 :

Commencer à alimenter les animaux avec la moulée médicamenteuse (200 g d'activité tilmicosine par tonne ou 1 000 kg d'aliment complet) environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie et poursuivre pendant 21 jours sans interruption et à l'exclusion de tout autre aliment.

Indication 2 :

Commencer à alimenter les animaux avec la moulée médicamenteuse (400 g d'activité tilmicosine par tonne ou 1 000 kg d'aliment complet) environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie et poursuivre pendant 21 jours sans interruption et à l'exclusion de tout autre aliment.

Indication 3 :

Administer dans l'aliment complet (ration totale mélangée) des bovins à la concentration appropriée pour procurer 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids vif par animal par jour pendant 14 jours consécutifs, sans interruption.

Indication 4 :

Administer dans l'aliment complet des lapins à la concentration appropriée pour procurer 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids vif par animal par jour pendant 7 jours sans interruption et à l'exclusion de tout autre aliment.

CONTRE-INDICATIONS :

1. Ne pas administrer aux animaux démontrant une hypersensibilité à la tilmicosine.
2. La tilmicosine est reconnue comme étant toxique chez les chevaux. Ne pas permettre aux chevaux ou autres équidés un accès aux aliments contenant de la tilmicosine.

PRÉCAUTIONS :

1. L'innocuité de la tilmicosine n'a pas été établie chez les verrats destinés à la reproduction.
2. Les effets du Prémélange Pulmotil sur la reproduction, la gestation et la lactation des bovins n'ont pas été déterminés.
3. Les effets du Prémélange Pulmotil sur la reproduction, la gestation et la lactation des lapins n'ont pas été déterminés.
4. L'innocuité du Prémélange Pulmotil n'a pas été démontrée chez les veaux préruminants.
5. Ne pas incorporer aux aliments (supplément, concentré, aliment complet) renfermant de la bentonite. La présence de ce composé dans les aliments peut affecter l'efficacité de la tilmicosine.

PRODUCT LABEL PROFILE
PULMOTIL PREMIX – 10KG

MISES EN GARDE :

1. Les animaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 14 jours pour les porcs, 28 jours pour les bovins, et 4 jours pour les lapins après le dernier traitement avec ce médicament.
2. Ne pas utiliser chez la vache laitière en lactation.
3. Pour limiter le risque d'apparition d'une résistance aux antimicrobiens, le Prémélange Pulmotil devrait être administré seulement aux porcs qui présentent un risque élevé de maladie respiratoire porcine ou de Maladie de Glasser et aux bovins de boucherie à l'engraissement qui présentent un risque élevé de maladie respiratoire bovine.
4. Lors du mélange et de la manipulation du Prémélange Pulmotil, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque antipoussière pour incorporer et manipuler du Prémélange Pulmotil. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et si l'irritation persiste, consulter un médecin.
5. Garder hors de la portée des enfants.
6. Pour signaler un effet indésirable chez des utilisateurs ou pour obtenir de l'information sur la sécurité au travail, faites le 1-800-265-5475.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

PRENEZ LE TEMPS/LISEZ L'ÉTIQUETTE
LOGO

Elanco, Pulmotil et la barre diagonale sont des marques de commerce détenues ou utilisées sous licence par Eli Lilly and Company, ses filiales ou ses sociétés affiliées.

ELANCO
Division Eli Lilly Canada Inc.
150 Research Lane, Suite 120
Guelph, Ontario, Canada
N1G 4T2

Le numéro de lot et la date de péremption sont imprimés au moment du remplissage.